

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE LE CARRÉ-COLONNES. MODIFICATION. DÉCISION

Séance du 6 avril 2022

L'an deux mille vingt deux, le six avril à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, Mme Fize, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, M Hélaudais

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cases à M Roscop
Mme Laplace à M Roscop
Mme Vaccaro à Mme Picard
M Bessière à Mme Courrèges
Mme Guillot à M Hélaudais

Secrétaire de séance : Mme Juliette Feytout-Perez.

La séance est ouverte,

Délibération du : 6 avril 2022
Rendue exécutoire le : 8 avril 2022
Publiée le : 8 avril 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 6 avril 2022

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE LE CARRÉ-COLONNES. MODIFICATION. DÉCISION

M Stéphane Delpeyrat, Maire, présente le rapport suivant.

Vu la délibération DG20_054 en date du 18 juillet 2020 portant désignation des représentants de la commune à l'Établissement Public de Coopération Culturelle Carré-Colonnes.

Considérant la démission de Monsieur Frédéric Capouillez, Adjoint au Maire, il convient de procéder à son remplacement en qualité de membre titulaire de l'EPCC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte la nouvelle désignation des membres pour représenter la Ville au sein de l'Établissement Public de Coopération Culturelle Carré-Colonnes comme suit :

Membres titulaires	<ul style="list-style-type: none"> - M. Stéphane Delpeyrat, Maire - Mme Pascale Bru - Mme Lysiane Bernier - M. Bernard Cases - M. Pascal Tartary - Mme Cécile Marenzoni - M. Patrice Claverie - M. Jacques Mangon
Membres suppléants	<ul style="list-style-type: none"> - M. Bruno Cristofoli - Mme Gaëlle Martin - Mme Marie-Dominique Canouet - M. Francis Royer - Mme Émily Pomi - Mme Dahbia Rigaud - Mme Véronique Durand - Mme Vanessa Vaccaro

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **29 POUR, 0 CONTRE et 10 ABSTENTION(S)**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 6 avril 2022
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat



BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_036
Date de la décision :	2022-04-06 00:00:00+02
Objet :	DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE LE CARRÉ-COLONNES. MODIFICATION. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.3.4 - autres
Identifiant unique :	033-213304496-20220406-DG22_036-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220406-DG22_036-DE-1-1_0.xml	text/xml	985
Nom original :		
DG22_036.pdf	application/pdf	277110
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220406-DG22_036-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	277110

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 avril 2022 à 14h08min05s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 avril 2022 à 14h08min06s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 avril 2022 à 14h08min09s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 avril 2022 à 14h08min25s	Reçu par le MI le 2022-04-08